

**Règlement numéro 183**

**Modifiant le règlement de zonage numéro 82 et le plan de zonage afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A.**

**Attendu que** le terrain situé dans la zone agricole numéro 22A, entre la rue Principale et la zone industrielle numéro 2I, est utilisé à des fins industrielles.

**Attendu que** l'entreprise située sur le terrain visé par le présent règlement, était considéré autrefois comme une exploitation agricole ;

**Attendu que** cette entreprise est maintenant considérée comme une industrie ;

**Attendu qu'**il y a lieu de modifier la réglementation afin de modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 2I pour que le terrain sur lequel se situe cette entreprise soit situé complètement en zone industrielle.

**En conséquence**, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Gérald Toupin et résolu qu'un règlement portant le numéro 183 soit et est adopté, qu'il soit statué et décrété comme suit :

*Article 1-* Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

*Article 2-* Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 82 est modifié afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A tel que montré sur le plan annexé au présent règlement.

*Article 3-* La grille de spécifications « Agriculture et forêt » du règlement de zonage numéro 82 est modifiée afin de permettre la culture dans la zone numéro 2I.

*Article 4-* Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion le 11 janvier 2010.

Adoption le 5 avril 2010.

Approbation MRC d'Autray : 7 avril 2010

Certificat M.R.C. : 13 avril 2010

En vigueur le 13 avril 2010